RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABICE TERRES-DU-NORD
Société d'Expertise Comptable au capital de 10 000 €
Inscrite au tableau de l'Ordre de Lille
Siret : 98307594600019 - APE : 6920Z - Tél : [redacted]
Espace tertiaire - Bâtiment A - Route de Oignies - 62710 COURRIERES

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 1er juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
et le 1er juillet à neuf heures,
Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.
Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.
Sont présents ou représentés :

- Monsieur HEMELSDAEL Bernard, propriétaire de 5.670 parts,
- Madame THOMAS ép. DUHAMEL Siegrid, propriétaire de 3.330 parts,
- La société « ABICE EGEC », propriétaire de 1.000 parts, soit au total 10.000 parts sur les 10.000 (dix mille) parts composant le capital social.

Monsieur HEMELSDAEL Bernard préside la séance en sa qualité de gérant associé.
Il constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R. 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée générale.
L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.
Puis, le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Cession de parts sociales et modification corrélative de l'article 7 des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis, le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.
Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la cession de parts intervenue entre :

- Monsieur HEMELSDAEL Bernard, né le [redacted] à [redacted] demeurant [redacted] et
- Madame THOMAS ép. DUHAMEL, née le [redacted] à [redacted] demeurant [redacted]

aux termes d'un acte en date du 1er juillet 2024, décide de modifier comme suit l'article 7 des statuts, pour tenir compte de la nouvelle répartition des parts :

[redacted]

« **Article 7 - Capital social - Répartition des parts- Liste des associés**

Le capital social est fixé à la somme de dix mille (10.000) euros.

Il est divisé en dix mille (10.000) parts d'un (1) euro chacune, intégralement libérées, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux, en proportion de leurs apports respectifs, de la manière suivante :

- Monsieur Bernard HEMELSDAEL,
  à concurrence de quatre mille parts, ci ..... 4.000 parts
  numérotées de 1 à 4.000,

- Madame Siegrid THOMAS-DUHAMEL,
  à concurrence de cinq mille parts, ci ..... 5.000 parts
  numérotées de 4.001 à 9.000,

- La société « ABICE EGEC »,
  à concurrence de mille parts, ci ..... 1.000 parts
  numérotées de 9.001 à 10.000,

Total égal au nombre de parts composant le capital social,
Soit dix mille parts, ci ..... 10.000 parts

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et l'ensemble des associés.

Monsieur Bernard HEMELSDAEL [redacted]	**Madame Siegrid THOMAS-DUHAMEL** [redacted]
La Société « ABICE EGEC », représentée par Monsieur Bernard HEMELSDAEL [redacted]	ABICE EGEC ESPACE GESTION & EXPERTISE COMPTABLE Société d'expertise comptable S.A.R.L. au capital de 300 000 € Route de Oignies, Espace tertiaire Bâtiment A - 62710 COURRIERES Tél. : 03.21.49.74.06 - Fax : 03.21.49.89.11 RCS Arras B 429 545 999 - APE 6920 Z